

Délibération n°2021-95

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Création de Bachelor universitaire de technologie (BUT)

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote sur la création d'un bachelor universitaire de technologie :

(Il s'agit de la mise en place d'un Bachelor universitaire de technologie Informatique à l'I.U.T de Martinique, hors accréditation)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 18
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 2	Abstention : 0

La création du bachelor universitaire de technologie en Informatique à l'IUT de Martinique est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 26 octobre 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY